

Présents :

Colin S. Robinson, président du conseil d'administration

Cathy Skinner, présidente et première dirigeante (d'office)

Glenn Hildebrand

Louise Rowlands

Louise Simbandumwe

Jean-Guy Bourgeois

Marie Buchan

Marc Lafond

Chris Lorenc

Yvette Milner

Constituant un quorum du conseil d'administration en vertu de la *Loi sur les accidents du travail*.

Également présents :

Brad Janzen, secrétaire général et vice-président, Services juridiques, de conformité et organisationnels

Heather Baete, secrétaire générale adjointe

Présents pour certains points à l'ordre du jour :

Leslie Ann Hurley, vice-présidente et directrice financière

Nancy Harley, vice-présidente, Services d'indemnisation

Merrilee Allan, vice-présidente, Ressources humaines

Jonathon Bahrychuk, administrateur, Rendement en matière d'indemnisation, formation et qualité

Absence :

Ron Koslowsky, administrateur

Annonces

Le président a lu une déclaration de reconnaissance des terres ancestrales et territoriales autochtones. Il a souligné le décès récent du pape François et ses efforts de réconciliation auprès des peuples autochtones du Canada.

L'absence de Ron Koslowsky a été notée.

Ouverture

Le président a ouvert la réunion à 12 h 20. L'ordre du jour tel que remis aux participants a été confirmé.

Déclaration de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'a été déclaré.

Procès-verbal de la réunion précédente

Le président a présenté le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 février 2025.

Sur motion dûment présentée et appuyée,

IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 février 2025 soit approuvé comme compte rendu raisonnable.

Suivi de la réunion précédente

Le président a souligné que le comité de placement, en collaboration avec Eckler Ltd, le consultant en placements de la WCB, a examiné les portefeuilles de la WCB. Aucun changement aux portefeuilles n'est recommandé à l'heure actuelle.

Le conseil d'administration a reçu les renseignements fournis avec l'ordre du jour.

Points nécessitant une décision

États financiers au 31 décembre 2024 (selon l'évaluation actuarielle à des fins de capitalisation)

(Ordonnance de la WCB n° 06/25)

Marc Lafond a présenté ce point au nom du comité des finances. Les états financiers sont établis selon l'évaluation actuarielle à des fins de capitalisation pour faciliter les recommandations concernant la répartition de l'excédent. Ces états financiers sont également abordés dans la section « Analyse et commentaires de la direction » du rapport annuel.

Sur motion dûment présentée et appuyée,

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration approuve les états financiers de 2024 établis selon l'évaluation actuarielle à des fins de capitalisation et le plan quinquennal de 2025-2029.

Cession des réserves excédentaires

(Ordonnance de la WCB n° 07/25)

Marc Lafond a présenté ce point au nom du comité des finances. Il a indiqué que le financement pour 2024 dépasse le seuil de 130 %; par conséquent, le conseil d'administration peut approuver la répartition de l'excédent. Les résultats financiers de 2024 ont été meilleurs que prévu, notamment grâce à de solides rendements du capital investi.

Le président du conseil d'administration a fourni des renseignements supplémentaires sur la solidité du portefeuille et sa capacité à résister à la volatilité actuelle des marchés.

Sur motion dûment présentée et appuyée,

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration approuve la cession de 50 % des réserves excédentaires en 2025.

Sections descriptives du rapport annuel de 2024, y compris le plan quinquennal de 2025-2029

(Ordonnance de la WCB n° 08/25)

La présidente et première dirigeante a formulé des commentaires au sujet de certaines modifications apportées aux sections descriptives des rapports annuels des années antérieures. La question de l'utilisation et la diffusion du rapport a été abordée. Plusieurs recommandations ont été faites au sujet du contenu.

Sur motion dûment présentée et appuyée,

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration approuve les sections descriptives du rapport annuel de 2024 de la WCB et du plan quinquennal 2025-2029 et autorise le président ou la présidente et première dirigeante à approuver toute autre modification nécessaire.

Hypothèses actuarielles du régime de retraite de la WCB de 2024

(Ordonnance de la WCB n° 09/25)

Marc Lafond a présenté ce point au nom du comité des finances. L'approbation des hypothèses actuarielles est requise afin de se préparer à l'évaluation annuelle du régime de pension.

Sur motion dûment présentée et appuyée,

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration approuve les hypothèses actuarielles de 2024 pour le régime de retraite de la WCB.

Aux fins d'information

Aperçus du rendement annuel des placements

Le conseil d'administration a reçu les renseignements fournis avec l'ordre du jour. On a constaté que les placements de la Caisse des accidents et du Fonds de retraite avaient affiché d'excellents résultats.

La vice-présidente et directrice financière a quitté la réunion.

Points nécessitant une décision

Politique 21.50, *Protection et divulgation des renseignements et accès à ceux-ci* (Ordonnance de la WCB n° 10/25)

Jean-Guy Bourgeois a présenté ce point au nom du comité de gouvernance. Les modifications proposées à la politique répondent aux préoccupations soulevées tant par l'ombudsman que par l'agent d'accès à l'information et de protection de la vie privée de la WCB concernant les pratiques d'obtention du consentement avant la divulgation de renseignements médicaux personnels, les paramètres des dispositions législatives qui régissent la divulgation des renseignements et le fait que les lois sur la protection de la vie privée peuvent limiter la capacité de la WCB de divulguer des renseignements.

Sur motion dûment présentée et appuyée,

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration approuve la politique révisée 21.50, *Protection et divulgation des renseignements et accès à ceux-ci*, et qu'il abroge la politique actuelle, en date du 24 avril 2025.

Politique 20.10, *Révisions*

(Ordonnance de la WCB n° 11/25)

Jean-Guy Bourgeois a présenté ce point au nom du comité de gouvernance. Les modifications proposées précisent que les cadres supérieurs chargés des révisions ont le pouvoir discrétionnaire de renvoyer une question à la procédure de première instance si des renseignements supplémentaires sont nécessaires ou si de nouveaux renseignements sont soumis.

Sur motion dûment présentée et appuyée,

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration approuve la politique révisée 20.10, *Révisions*, et qu'il abroge la politique actuelle 20.10, *Révisions*, en date du 24 avril 2025.

Les modifications proposées aux directives administratives qui accompagnent la politique ont été fournies à titre de renseignement.

Modification au règlement administratif no 1

(Ordonnance de la WCB n° 12/25)

Jean-Guy Bourgeois a présenté ce point au nom du comité de gouvernance. Des modifications doivent être apportées au règlement administratif à la suite de la décision de dissoudre le comité de surveillance de la modernisation numérique.

Sur motion dûment présentée et appuyée,

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration reçoive un avis de l'intention de modifier le règlement administratif n° 1 relatif à la conduite de ses affaires, tel qu'il est décrit à l'appendice A.

Prolongation du contrat du projet pilote de la clinique destinée aux soins des travailleurs

(Ordonnance de la WCB n° 13/25)

La vice-présidente, Services d'indemnisation s'est jointe à la réunion. Elle a passé en revue les avantages associés au programme pilote, notamment un accès rapide aux soins avec des évaluations et des comptes rendus médicaux de qualité, l'élaboration de nouveaux formulaires pour les médecins et la formation des médecins afin qu'ils puissent mieux conseiller les travailleurs sur leurs blessures et leurs capacités fonctionnelles. Les prochaines étapes ont été discutées et on a indiqué que l'administration soumettrait différentes solutions possibles au comité de gouvernance à des fins d'examen.

Le conseil d'administration a discuté du cadre d'évaluation. Il voulait en savoir plus sur les questions relatives au retour au travail.

Sur motion dûment présentée et appuyée,

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration approuve une prolongation d'un an du contrat du projet pilote de la clinique destinée aux soins des travailleurs, jusqu'au 30 avril 2026.

La vice-présidente, Services d'indemnisation a quitté la réunion.

Renouvellement de la convention collective

(Ordonnance de la WCB n° 14/25)

La vice-présidente, Ressources humaines, s'est jointe à la réunion. Le conseil d'administration a siégé à huis clos.

Le huis clos du conseil a été levé.

Aux fins d'information

Rapport de synthèse des Ressources humaines

Le conseil d'administration a discuté du rapport de synthèse des Ressources humaines. Les discussions ont porté sur l'appel à l'action du rapport de la Commission de vérité et réconciliation et sur les indicateurs de diversité. On a proposé qu'un raffinement plus poussé des statistiques serait utile.

Le conseil d'administration a reçu le rapport de synthèse des Ressources humaines à titre de renseignement.

La vice-présidente, Ressources humaines, a quitté la réunion.

Démonstration de l'application Worker Connect

L'administrateur, Rendement en matière d'indemnisation, formation et qualité s'est joint à la réunion. Il a fait une démonstration de la nouvelle application Worker Connect qui leur permettra de faire des réclamations, de consulter leurs paiements et de soumettre leurs dépenses.

Le conseil d'administration a reçu la démonstration de l'application Worker Connect à titre de renseignement.

L'administrateur, Rendement en matière d'indemnisation, formation et qualité a quitté la réunion.

Rapports des comités

Le conseil d'administration a reçu les renseignements fournis avec l'ordre du jour.

- Réunion du comité de gouvernance – Le 17 mars 2025
- Réunion du comité de gouvernance – Le 1^{er} avril 2025
- Réunion du comité de placement – Le 15 avril 2025
- Réunion du comité des finances – Le 15 avril 2025

Rapport de l'administration

La présidente et première dirigeante a présenté les points saillants de son rapport. Elle a indiqué que l'équipe de direction travaillait à établir les priorités des projets et des initiatives pour les trois prochaines années.

Le programme SAIN et SAUF au travail Manitoba a reçu des commentaires positifs, puisqu'il travaille avec la province du Manitoba pour offrir des services de prévention et de retour au travail dans les ministères à risque élevé.

Le conseil d'administration a reçu les renseignements fournis avec l'ordre du jour.

Plan de travail du conseil d'administration

Le conseil d'administration a reçu les renseignements fournis avec l'ordre du jour.

Questions diverses

Rapport annuel : On a proposé d'intégrer au rapport des renseignements qui reconnaîtraient les travaux qu'on a réalisés pour assurer la stabilité financière de l'organisation et maintenir les taux les plus bas au Canada.

Discussion à huis clos

Le conseil d'administration a levé la séance pour se réunir à huis clos.

Conclusion

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 14 h 25.

La prochaine réunion aura lieu le mercredi 14 mai 2025 à 12 h 15.

Président du conseil d'administration

Secrétaire général

AVIS D'INTENTION DE MODIFIER LE RÈGLEMENT ADMINISTRATIF N° 1

Lors de sa réunion du 17 juin 2025, le conseil d'administration sera invité à étudier la résolution suivante, qui modifie le règlement administratif n° 1 du conseil d'administration.

Résolution :

Il est résolu que le règlement administratif n° 1 soit modifié comme suit :

1. Article 3.3, Comités établis : La date d'entrée en vigueur des comités établis est changée au 17 juin 2025 et la structure des comités est révisée pour tenir compte de la structure des comités suivante :

Le conseil d'administration a mis sur pied les comités suivants, en date du 17 juin 2025.

- (a) Comité de gouvernance;
- (b) Comité de vérification;
- (c) Comité de placement;
- (d) Comité des finances;
- (e) Comité des candidatures
- (f) ~~Comité de surveillance de la modernisation numérique~~

2. Article 3.7(b), Élection et nomination des membres des comités : Révisé pour supprimer le comité de surveillance de la modernisation numérique de la liste, y compris l'ordre de nomination des membres des comités.
3. Cette modification entrera en vigueur le 17 juin 2025.